



LES SÉJOURS DÉCOUVERTES EN PETITES VILLES (-5000 HAB) ET ZONES RURALES (VILLAGES)



La proposition et les objectifs :

Se reposer, s'informer, se projeter

Proposer à des demandeurs d'asile ou des réfugiés **connus des antennes JRS** (accueillis ou anciens accueillis Welcome - membre de JRS Jeunes - élèves de l'École de Français) **de se familiariser et de découvrir d'autres modes de vie possibles que la réalité des grandes villes** pour se reposer, souffler, prendre un temps de vacances éventuellement et/ou pouvoir se représenter de quitter la ville une fois leur statut obtenu (ou un temps durant leur parcours) pour s'installer ailleurs et/ou avoir un autre projet de vie dans une petite ville ou en zones rurales.

Les acteurs des séjours :

Des familles ou structures en milieu rural :

Beaucoup de familles d'accueil (ou de structures : fermes pédagogiques, lieu d'accueil ...) sollicitent les antennes et le siège pour proposer des accueils mais sont trop éloignés géographiquement des villes, parfois sans être desservis par des réseaux de transports en commun.

Cela ne permet pas un accueil JRS Welcome facile (problèmes de dépendance pour la mobilité - difficultés d'accès aux procédures et RDV, aux cours de français, aux activités en ville - accueil souvent plus lourd car pas de sortie chaque jour + repas plus réguliers - peu de motivation des DA pour être éloignés des centres ...).

Un accueil JRS Welcome n'est donc pas idéal à la campagne. Il s'agit donc de penser un accueil en parallèle ou en complémentarité de JRS Welcome ou d'autres programmes qui permettent des accueils différents, **tout en s'inspirant et en suivant les bonnes pratiques développées par JRS Welcome.**



De plus, dans certaines villes ou petites villes, il n'y a pas de DA à la rue : ainsi d'autres propositions d'accueil en lien avec les DA des villes sont à envisager !

Les antennes JRS des villes :

Parfois cela peut être intéressant pour les coordinations JRS-Welcome des villes de trouver des **solutions courtes entre deux accueils, pendant les vacances scolaires** car toutes les familles sont parties, pendant l'été, avant l'entrée dans le réseau ou à la sortie ...

Cela permet le lien entre les familles des villes et des familles en milieu rural, **de créer des ponts, d'élargir le réseau et les potentialités de cercles et de rencontres pour les DA.**

Des DA ou réfugiés accueillis ou anciens accueillis Welcome ou membre JRS Jeunes:

Pour des demandeurs d'asile (ou réfugiés) accueillis dans le programme JRS-Welcome ou des membres de JRS (des autres programmes : JRS Jeunes, Ecole de Français, Intégration) connus et accompagnés qui manifestent le désir de passer du temps en milieu rural (pour faire une pause ou de connaître d'autres endroits de France), ou pour ceux pour qui on pressent une potentielle intégration en milieu rural pour le futur.

OUTILS PRATIQUES :

Conventions d'accueil :

Vous pouvez prendre les mêmes conventions ([ici](#)) que pour les accueils Welcome.

[La charte JRS France](#) s'applique pour ces accueils, et le cadre de l'accueil est quasiment similaire à celui de JRS Welcome ([ici](#)) sauf que certaines règles s'adaptent avec souplesse au cadre imposé par la ruralité (ex : pour les repas, les sorties en journée, etc. ... le cadre n'est pas le même évidemment !).

Assurance :

Le programme *JRS Ruralité* permet **aux personnes accueillies** des antennes JRS France de bénéficier de [l'assurance Responsabilité Civile de JRS France](#), pour la durée de l'accueil dans le réseau. Cette assurance prend fin dès lors que la personne accueillie n'est plus hébergée au sein du programme.

LES POINTS DE VIGILANCE :

Les démarches :

Il est important avant de proposer à un demandeur d'asile de **se renseigner sur les démarches que celui-ci devra effectuer en ville** (en fonction de son statut et de son degré d'avancement dans la procédure).

Ex : S'il est sur le point de faire son recours CNDA, ou s'il a bientôt son RDV, peut être a-t-il des temps de préparation prévus avec son avocat etc ...



Le courrier :

Il est nécessaire également de bien voir si le demandeur d'asile a besoin d'aller chercher son courrier, s'il reçoit des notifications par sms pour cela ou s'il doit y aller de manière régulière chaque semaine ... Une lettre à l'association qui le domicilie peut être faite pour éviter que la personne soit radiée des centres de domiciliation.

Le travail :

Attention, les demandeurs d'asile ne sont pas autorisés à travailler.

Il n'est donc pas possible de faire travailler les demandeurs d'asile (même sur une exploitation agricole, un marché etc ...) sauf s'il s'agit d'une association qui a des membres bénévoles (en ce cas, bien remplir une attestation de bénévolat pour le DA). Le bénévolat en entreprise n'existe pas.

Une piste peut être à creuser sur les coups de main en s'inspirant des accorderies et système d'échanges locaux de services.

Cf : [La note du Pôle Intégration](#) qui répertorie très clairement toutes les possibilités de travail / stage en fonction des statuts des personnes.

Conséquences pour les DA :

L'idée est donc plutôt de **découvrir la vie à la campagne**, se reposer, participer à des associations sur place selon les propositions des familles d'accueils, aller voir le marché, les différents services, faire des balades.

Une autre proposition peut être construire pour des contrats à court terme avec des agriculteurs ou viticulteurs pour des travaux saisonniers, **UNIQUEMENT** pour des réfugiés statutaires autorisés à travailler. (Si vous avez fait cela avec des réfugiés de JRS, donnez nous des infos).

La durée :

L'idéal serait un séjour de **deux semaines minimum** pour avoir le temps de découvrir, de bien se rendre compte de ce que cela peut être, de s'ennuyer peut être un peu (!), de se reposer ... Cela peut être plus aussi en fonction des capacités d'accueil des familles et des démarches et situations particulières du demandeur d'asile (RDV préfecture , engagements auprès des familles parisiennes ou de la ville etc ...).

Le process :

Concernant la procédure pratique de mise en liens :

- l'antenne JRS Welcome repère les DA désireux de partir et les informe de la proposition ainsi que le tuteur
- le programme "Ruralité" s'il existe dans l'antenne avec un bénévole ou le coordinateur de l'antenne fait le lien avec les familles d'accueil rurales
- après l'accueil, un temps de relecture est proposé avec les familles pour relire l'expérience et voir comment améliorer les futurs accueils